ALBERTVILLOISE D'ETUDES ET DE SERVICES TECHNIQUES - A.B.E.S.T.
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 100 000 €uros
Siège social : 75 rue Derobert
73400 UGINE
329 904 254 RCS CHAMBERY

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY
DEPOT du 20 OCT. 2011
N°..... Le Greffier,

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, et le vingt septembre, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le Conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Nomination de Directeurs généraux délégués

Sont présents ou représentés et ont signé le registre de présence

- Monsieur Christian EXCOFFON, Président Directeur Général
- Madame Suzanne EXCOFFON, Administrateur,
- Madame Pascale EXCOFFON, Administrateur ,
- Monsieur Rémy EXCOFFON, Administrateur ,
- Monsieur Damien LAFAVERGES , Administrateur ,
- Madame Véronique VALENTI , Administrateur ,
- Monsieur Robert TETAZ , Administrateur

Monsieur Christian EXCOFFON, Président du Conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la totalité des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur la question de la nomination de Directeurs généraux délégués sur proposition du Président Directeur Général de la société.

Avant de passer à l'examen de cette question, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité de procès-verbal du précédent Conseil d'Administration.

DECISION UNIQUE – NOMINATION DE DIRECTEURS GÉNÉRAUX DELEGUES

Le Conseil d'administration sur proposition du Président du Conseil d'administration et Directeur Général décide de nommer, en qualité de Directeurs Généraux Délégués

- Monsieur Damien LAFAVERGES demeurant 16 La Ruche à CHAMOUX SUR GELON (73390) ,
- Madame Véronique VALENTI demeurant 504 les Balcons d'Olympie à LES MENUIRES (73440) ,
- Monsieur Robert TETAZ demeurant 106 chemin des Acacias à UGINE (73400).

Chaque Directeur Général Délégué est nommé à compter de ce jour et pour la durée du mandat du Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société.

Ils auront les mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

Ils conserveront leur contrat de travail conclu préalablement à la présente nomination dans des conditions identiques et ne percevront pas de rémunération au titre de leur mandat social.

Ils pourront prétendre, sur présentation de justificatif, au remboursement de leurs frais de missions, de représentation et de déplacement.

Monsieur Damien LAFAVERGES déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires.

Madame Véronique VALENTI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires.

Monsieur Robert TETAZ déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président
Monsieur Christian EXCOFFON

Un Administrateur



Les nouveaux Directeurs Généraux Délégués,

Monsieur Damien LAFAVERGES*

Madame Véronique VALENTI*

Monsieur Robert TETAZ*

POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT

* Signature précédée de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué* »